

L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) est unique au monde. Il recense des hameaux, des villages et des villes qui racontent un pan de l'histoire suisse. L'inventaire est un instrument précieux pour garantir un développement de qualité dans le cadre de la densification, de la mobilité croissante et de la stratégie énergétique de la Confédération.

REPÈRES ET FACTEURS D'IDENTITÉ

La Suisse dispose d'un paysage culturel de valeur, qu'il s'agisse des vestiges de villages palafittiques, des théâtres ou des villas romaines, des couvents ou des cathédrales du Moyen Âge, des villes de l'époque moderne ou des grandes réalisations du 20^e siècle. Ces témoins du passé sont bien plus que des curiosités ou des attractions touristiques; ce sont les racines de l'identité de notre pays. Ils montrent qui sont les Suisses et d'où ils viennent. Ils constituent des repères précieux dans notre société soumise à de rapides mutations. Les monuments et les constructions traduisent la diversité linguistique et confessionnelle, la variété du paysage ainsi que le contraste entre cantons urbains et cantons ruraux.

Il convient de transmettre cet héritage culturel aux générations futures. Selon la Constitution fédérale et la loi sur la protection de la nature et du paysage, la Suisse est tenue de ménager et de protéger les paysages, les sites construits, les villes historiques, les curiosités naturelles et les monuments.

SITES À PROTÉGER – LES CRITÈRES

L'ISOS constitue un outil important pour la protection du patrimoine culturel. Il est établi par la Confédération et l'Office fédéral de la culture avec la participation des cantons. L'ISOS n'est pas un répertoire d'objets isolés; au contraire, il envisage les sites construits comme un tout, en accordant une importance primordiale à la relation entre topographie, espace et architecture.

DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES ÉVOLUTIONS À VENIR

Les questions suivantes sont centrales pour l'évaluation des sites construits:

- Quelles relations les constructions entretiennent-elles les unes avec les autres?
- Comment les rues, les jardins, les places ou les parcs structurent-ils le site?
- Quelles sont leurs qualités spatiales remarquables?
- Comment se présente la relation entre l'espace construit et son environnement proche ou lointain?

Les sites construits recensés dans l'ISOS sont découpés en périmètres auxquels sont attribués différents objectifs de sauvegarde et prescriptions en vue d'éventuels futurs développements. Un site construit d'importance nationale peut être constitué de zones d'habitat très diverses telles que:

- un centre médiéval
- un quartier du 19^e siècle
- une zone résidentielle du 20^e siècle
- une zone industrielle présentant un intérêt historique

Les objectifs de sauvegarde et les prescriptions sont souvent totalement différents selon qu'ils concernent un centre historique ou un quartier d'habitation périphérique.

DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES ÉVOLUTIONS À VENIR

L'ISOS remplit deux principales missions d'égale importance: d'une part, l'inventaire documente le paysage bâti caractéristique de la Suisse. Il permet donc de préserver les

caractéristiques qui confèrent aux sites leur valeur nationale. D'autre part, il constitue une référence essentielle et sert de ligne directrice pour le développement et les évolutions à venir.

L'inventaire est un instantané, une image des modifications qui se sont produites en Suisse au cours du temps. C'est pourquoi l'ISOS fait l'objet de réexamens réguliers et est adapté aux réalités actuelles. Autrefois, les sites se trouvaient modifiés par de nouvelles constructions, le développement des habitats, des projets d'infrastructures, voire des destructions dues aux incendies, aux catastrophes naturelles ou aux guerres; les atteintes qu'ils subiront à l'avenir seront plutôt dues à la croissance de la population, à une accentuation de la mobilité ou nouveaux projets d'infrastructure.

PESÉE DES INTÉRÊTS

L'inventaire est un outil de discussion et de pesée des intérêts important pour la Confédération, mais aussi pour les cantons, les communes, les propriétaires fonciers, les urbanistes, les politiciens, les investisseurs, les conservateurs des monuments historiques, les protecteurs de la nature ainsi que pour la population; il constitue une aide précieuse à la prise de décisions. Dans quelle mesure un site construit peut-il ou doit-il s'adapter à de nouveaux besoins? Comment le patrimoine culturel et l'architecture contemporaine peuvent-ils se répondre harmonieusement? Quelles interventions sont-elles adéquates, et lesquelles ne le sont pas? Comment peut-on assurer que les sites ne perdent pas leur authenticité et leur valeur suite à des atteintes non concertées?

CONTINUITÉ ET CHANGEMENT

L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse est un plaidoyer en faveur de la cohabitation, du consensus ancré dans l'ADN des Suisses. L'ISOS est le point de départ d'un échange positif sur l'avenir du tissu bâti et sur la recherche de solutions conciliant intelligemment tradition et développement. L'ISOS permet de faire dialoguer la valeur de conservation d'un site avec les autres intérêts en jeu. Dans cette mesure, l'inventaire est un précieux outil de planification.

CONSTRUIRE EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE

La Suisse est face à des défis de taille: la densification des constructions, la mobilité croissante et la stratégie énergétique de la Confédération ont de profondes incidences sur le cadre dans lequel nous vivons. La concrétisation de ces perspectives doit être mise en œuvre avec discernement et rigueur si l'on veut qu'elles soient réellement porteuses d'avenir et qu'elles ne privent pas à terme notre pays de son identité. L'ISOS, qui désigne et documente les qualités des sites construits de Suisse, joue un rôle important dans ce contexte.

BREGAGLIA/BERGELL (GR)

« La culture du bâti est constitutive de notre identité. Elle est également très importante pour le tourisme et pour le développement économique de la vallée. »

Anna Giacometti, maire de Bregaglia, PLR



L'INVENTAIRE FÉDÉRAL DES SITES CONSTRUITS D'IMPORTANCE NATIONALE À PROTÉGER EN SUISSE (ISOS) – FAITS ET CHIFFRES

L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) se fonde sur l'art. 5 de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451). Selon cette disposition, le Conseil fédéral est tenu d'établir, après avoir pris l'avis des cantons, des inventaires d'objets d'importance nationale. L'ISOS n'est pas exhaustif. Il est régulièrement réexaminé et mis à jour. Le Conseil fédéral décide de l'inscription, de la modification ou de la radiation d'objets.

L'ISOS comprend aujourd'hui 1274 sites construits (situation fin octobre 2016), en principe des agglomérations habitées en permanence qui comptent au moins dix bâtiments principaux. Il s'agit donc de hameaux, de villages et de villes. L'ISOS ne décrit pas des bâtiments isolés mais des sites dans leur ensemble, avec leurs rues, leurs places et leurs espaces libres, et prend en compte les interactions avec l'environnement proche et lointain. Étendu à tout le territoire national, l'ISOS est un instrument unique au monde.

L'inscription d'un site dans l'ISOS signale que ce site mérite spécialement d'être conservé intact: il n'est envisageable de s'écarter d'une préservation complète que si l'intervention prévue revêt un intérêt d'importance nationale égal ou plus élevé. Si tel est le cas, une pesée des intérêts a lieu. La force obligatoire de l'ISOS s'exerce avant tout dans l'accomplissement des tâches de la Confédération. Mais aux niveaux cantonal et communal, l'ISOS doit également être pris en compte lors de l'élaboration des plans directeurs et d'affectation (arrêt Rütli du Tribunal fédéral 2009).

www.bak.admin.ch/isos



AARAU (AG)

Aarau a reçu le Prix Wakker en 2014 pour avoir procédé de manière exemplaire à une densification de qualité au bon endroit – tout en préservant l'identité des différents quartiers.



FRIBOURG (FR)

« L'ISOS est un outil fort apprécié dans les décisions que nous sommes appelés à prendre pour protéger notre patrimoine, notamment la vieilleville de Fribourg. »

Andrea Burgener Woeffray, conseillère communale de la Ville de Fribourg, PS



« L'ISOS est tout sauf un gardien du temple – dans le débat sur la densification, il peut être une plateforme utile. »

Interview de Michael Gerber, conservateur des monuments historiques du canton de Berne

Pourquoi a-t-on besoin d'un Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)?

Notre paysage culturel est constitué en bonne partie de sites construits qui ont grandi – qu'il s'agisse de petits villages campagnards ou de grandes cités urbaines. Ils sont l'expression de notre vie et de notre existence culturelles, de notre perception et de notre identité. Un répertoire comme l'ISOS représente une base précieuse pour toute activité de protection des monuments, de planification ou d'aménagement. Lorsque l'on construit dans des zones déjà bâties et que l'on veut préserver le paysage culturel, il est important de connaître l'inventaire des sites dignes de protection.

L'ISOS a-t-il pour vocation de protéger les sites construits pour l'éternité?

Au contraire: l'ISOS est un instantané. Si l'on souhaite, par exemple, procéder à une densification de haute qualité au cœur d'une localité, on ne peut pas se dispenser de regarder quels espaces libres sont importants. Car en construisant sans planification et sans tenir compte de l'environnement, on prend le risque de détruire le centre d'une localité. L'ISOS est donc un instrument de planification. Il anticipe l'analyse et doit être considéré comme une base de travail pour les communes et les urbanistes.

Selon quels critères l'inventaire est-il dressé?

L'ISOS ne documente pas des bâtiments isolés mais des sites construits dans leur ensemble. Il analyse les relations entretenues entre elles par les constructions, les espaces libres et considère les bâtiments dans leur environnement.

L'ISOS est-il un obstacle à la densification?

Absolument pas. L'ISOS n'entrave pas les bons projets. Mais la vocation de la densification n'est pas de ravager tous les espaces verts sans projet d'ensemble. L'ISOS veille à ce que la qualité des sites construits soit aussi préservée à l'avenir.

Comment l'ISOS est-il appliqué concrètement?

L'ISOS ne prend pas de décision à l'avance. Il sert de base pour procéder à la pesée des différents intérêts, ceux des communes, des urbanistes, des maîtres d'œuvre ainsi que ceux

des protecteurs des monuments, du patrimoine et de la nature. L'ISOS définit entre autres les espaces libres qui méritent d'être préservés. Dans certains sites construits très importants, de tels espaces sont de fait des zones interdites à la construction et s'opposent à la densification.

Comment prévenir de tels conflits?

Dans l'idéal, les communes devraient déjà tenir compte de l'ISOS dans leurs principes de planification, car il s'agit d'une obligation, au moins depuis l'arrêt Rüti (ZH) rendu par le Tribunal fédéral en 2009. Cela permet d'intégrer les exigences de l'ISOS à la réglementation de base. Très souvent, toutefois, les communes ne le font pas à ce stade. Il peut alors arriver qu'un site interdit à la construction du point de vue de l'inventaire comporte une zone à bâtir selon la réglementation communale. Les conflits sont alors programmés.

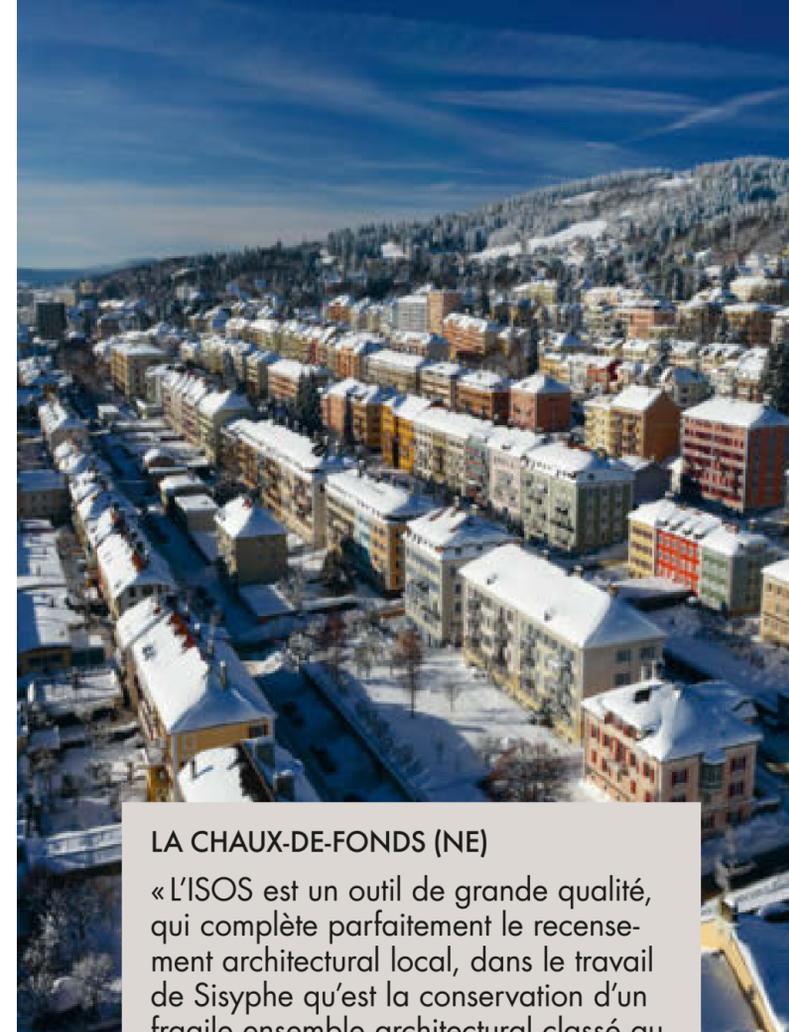
Quelle est la solution?

Dans le canton de Berne, nous vérifions si la situation décrite par l'ISOS correspond encore à la réalité. Nous définissons ensuite des objectifs de protection qui servent de base à la planification. Cela permet de procéder à une pesée des différents intérêts. C'est pourquoi l'ISOS est tout sauf un gardien du temple. Dans le débat sur la densification, l'ISOS constitue justement une plateforme utile permettant de mener jusqu'au bout la discussion sur les différents besoins et de dégager des solutions de qualité.

SEMPACH (LU)

« Notre ville préserve son patrimoine bâti et le développe avec soin. L'ISOS constitue une base précieuse à cet effet. »

Mary Sidler Stalder, conseillère communale de la Ville de Sempach, PDC



LA CHAUX-DE-FONDS (NE)

« L'ISOS est un outil de grande qualité, qui complète parfaitement le recensement architectural local, dans le travail de Sisyphe qu'est la conservation d'un fragile ensemble architectural classé au patrimoine mondial. »

Théo Huguenin-Elie, conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, PS



L'avocat du patrimoine culturel

ALLIANCE PATRIMOINE – L'AVOCAT DU PATRIMOINE CULTUREL

Alliance Patrimoine s'engage en faveur de la préservation durable du patrimoine culturel suisse. Elle rassemble quatre organisations totalisant 92 000 membres : Archéologie Suisse (AS), le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE), Patrimoine suisse (PS) et la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS).

Alliance Patrimoine
Schauplatzgasse 39
3011 Berne
T +41 (0)31 313 18 38
F +41 (0)31 313 18 49
info@alliance-patrimoine.ch
www.alliance-patrimoine.ch

SITES CONSTRUITS À PROTÉGER : CONTINUITÉ ET CHANGEMENT